

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
-----

**CIRCULAIRE N° 1162 DU 09 MAI 2003**

**Objet : Mise à jour du fichier des importateurs.**

Il m'a été donné de constater que de nombreux importateurs fournissent à l'Administration des Douanes des informations très peu fiables qui ne contribuent pas à les identifier aisément. Ces anomalies, facteurs de fraude, doivent être corrigées. C'est pourquoi, la Direction Générale des Douanes entreprend une mise à jour du fichier des importateurs.

A cet effet, j'ai l'honneur de demander à tous les importateurs de prendre toutes dispositions utiles afin de produire à la Direction de l'Informatique des Douanes, au plus tard le 31 mai 2003, un dossier d'identification comportant :

- une fiche d'identification à retirer à la Direction de l'Informatique ;
- une facture SODECLI ou CIE ;
- une facture de téléphone ;
- un récépissé de paiement de la boîte postale ;
- le ou les relevés d'identité bancaire (banques de domiciliation) ;
- une attestation de déclaration fiscale d'existence ;
- une photocopie de la pièce d'identité du gérant.

.../...

Passé ce délai, tout importateur non à jour, sera retiré du fichier des importateurs.

Le Directeur Général des Douanes

**Ampliations :**

- ME-MEF/CAB
- FEDERMAR
- FNISCI
- FENADIS (ex-SCIMPEX)
- Chamb.Cce. Indus.
- EMACI
- CBC
- Syndicat des Transitaires S/C SAGA-CI
- Syndicat National des Transitaires
- BIVAC
- COTECNA
- Toute Direction Douanes pour diffusion.

